

Extraits de la séance du conseil communal du 2 juin 2025

Présences : Malherbe M., *bourgmestre*, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., *échevins*, Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Gallion J.-B., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P. et Vullers W., *conseillers*, Neyens T., *secrétaire*.

Absence (exc.) : /

Nomination de fonctionnaires communaux (À huis clos)

- Le conseil communal, en présence de 11 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de nommer la dame Joëlle Hemes, domiciliée à Mersch, définitivement au poste d'agent dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal pour le service technique.
- Le conseil communal, en présence de 2 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de nommer le sieur Kevin Haas, domicilié à Lieler, définitivement au poste d'agent dans le groupe de traitement C1, sous-groupe technique, sous le statut du fonctionnaire communal pour le service technique.

Proposition d'affectation de personnel enseignant (À huis clos)

- Le conseil communal, en présence de 14 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter la dame Lara Georges, domiciliée à Buschdorf, au poste d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 1, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 .
- Le conseil communal, en présence de 17 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter la dame Elisa Bertrand, domiciliée à Tuntange, au poste d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le conseil communal, en présence de 16 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter le sieur Olivier Frisch, domicilié à Mersch, au poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le conseil communal, en présence de 15 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter la dame Joëlle Helbach, domiciliée à Beringen, au poste d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le conseil communal, en présence de 14 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter le sieur Tom Thill, domicilié à Eischen, au poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le conseil communal, en présence de 13 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter le sieur Thibault Pierre Axel Botman, domicilié à Nommern, au poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le conseil communal, en présence de 12 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter la dame Camille Héret, domiciliée à Niederfeulen, au poste d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le conseil communal, en présence de 11 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter la dame Sarah Hut, domiciliée à Vichten, au poste d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- Le conseil communal, en présence de 10 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter la dame Lynn Graf, domiciliée à Ell, au poste d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2–4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026 ;

- Le conseil communal, en présence de 9 candidatures et de 15 membres votants, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'affecter la dame Kim Nathalie Bamberg, domiciliée à Burden, au poste d'institutrice dans l'enseignement fondamental, cycle 2-4, auprès de la commune de Mersch pour l'année scolaire 2025/2026.

Organisation scolaire provisoire de l'année 2025-2026 de l'enseignement fondamental

Le conseil communal arrête à l'unanimité des membres présents l'organisation scolaire provisoire de l'année 2025-2026 de l'enseignement fondamental (Pour de

plus amples détails, voir „D'Cécile – Bulletin scolaire de Mersch 2025/26“)

Organisation scolaire provisoire de l'année 2025/2026 de la « Regional Museksschoul Uelzechtdall »

Le conseil communal, revu la convention de coopération régionale « Regional Museksschoul Uelzechtdall », conclue entre les communes de Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Steinsel et Walferdange, approuve à l'unanimité a) l'organisation scolaire provisoire présentée par l'UGDA pour l'année scolaire 2025/2026 et qui se présente comme suit :

Type du cours	Nombre de classe	Nombre d'élèves	Durée hebdomadaire (min.)	Total minutage
Cours collectifs				
Éveil musical 2	2	15 15	60	120
Éveil musical 3	2	15 15	60	120
Formation musicale 1	2	15 15	60	120
Formation musicale 2	2	18 15	90	180
Formation musicale 3	2	15 14	120	240
Formation musicale 4	2	16 8	120	240
Formation musicale 2 accélérée	2	14	120	120
Total cours collectifs	13	190		1 140

Cours individuels			30	45	60	
Flûte traversière		23	18	4	1	780
Hautbois		3	2	1		105
Clarinette		14	12	2		450
Saxophone		9	8	1		285
Petits cuivres		11	9	1	1	375
Gros cuivres		1	1			30
Trombone		6	5	1		195
Percussion		28	26	1	1	885
Drumset		4	3	1		135
Piano		44	38	4	2	1 440
Guitare classique		14	14			420
Guitare électrique		4	3	1		135
Guitare basse		1	1			30
Violon		8	8			240
Violoncelle		1	1			30
Chant individuel		7	6		1	240
<i>Nouveaux élèves</i>		41	41			1 230
Total cours individuels		219	196	17	6	7 005

Décharges			
Tâche administrative		60	60
Accompagnement piano		45	45
Total décharges			105
Total minutage		8 250	
Coût total pour l'année scolaire 2025/2026		950 472,88 €	

b) l'estimation des frais des cours de musique pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 s'élevant à 950.472,88 €.

Construction d'un réservoir d'eau potable à Beringen

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'avant-projet détaillé avec devis relatif à la construction d'un réservoir d'eau potable à Beringen avec raccordement au réseau de Mersch au montant total de 7.721.976,12 € TTC.

Lotissement d'une propriété sise à Mersch, aux rues Mies et Nicolas Welter

Le conseil communal décide à l'unanimité

- de constater la désaffectation d'une assiette de terrain faisant actuellement partie du domaine public communal, formant après morcellement la nouvelle parcelle 440/LOT5 ;
- de transférer ce terrain du domaine public au domaine privé de la commune afin de pouvoir être vendu ;
- d'approuver la vente de la nouvelle parcelle 440/LOT5 au prix de 60.000,00 €/are ;
- de donner mandat au collège des bourgmestre et échevins pour signer tous les documents nécessaires, y compris l'acte notarié.
- d'accepter la cession gratuite de la parcelle 440/LOT4, qui sera intégrée au domaine public.
- d'approuve la demande de lotissement introduite le 11 avril 2025 par la société *YouBuild Immobilier S.A.* pour un projet de cinq lots à des fins d'habitation. Dans ce cadre :
 - Les parcelles 440/LOT1, 440/LOT2, 440/LOT3 et 440/LOT5 seront destinées à la construction de logements.
 - La parcelle 440/LOT4 sera cédée gratuitement à la commune et intégrée au domaine public.

Réaménagement de l'Impasse Aloyse Kayser à Mersch

Le conseil communal, revu sa délibération du 16 octobre 2023 portant approbation du devis initial au montant total de 1.850.000,00 € TTC relatif au réaménagement de

l'Impasse Aloyse Kayser à Mersch, approuve à l'unanimité le devis supplémentaire pour ledit réaménagement au montant total de 500.000,00 € TTC.

Aménagement d'une tour au parc communal à Mersch

Le conseil communal approuve à 13 voix OUI et 2 ABSTENTIONS le devis relatif à l'aménagement d'une tour au parc communal à Mersch au montant total de 320.000,00 € TTC.

Taux de l'impôt foncier pour 2026

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer pour l'exercice 2026 les taux des impôts fonciers comme suit :

A	propriétés agricoles :	400 %
B1	constructions industrielles et commerciales :	600 %
B2	constructions à usage mixte :	400 %
B3	constructions à autres usages :	200 %
B4	maisons unifamiliales, de rapport :	200 %
B5	immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation :	400 %
B6	terrains à bâtir à des fins d'habitations :	400 %

Taux de l'impôt commercial pour 2026

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer le taux multiplicateur en vigueur en matière d'impôt commercial pour l'année fiscale 2026 à 300 %.

Statuts de sociétés

Le conseil communal prend connaissance des nouveaux statuts présentés par les associations sans but lucratif

- « Modellfliegerklub Miersch a.s.b.l. » avec siège social à Mersch ;
- « Theaterfrënn Pëtten a.s.b.l. » avec siège social à Pettingen ;
- « Trail-Hunters Miersch a.s.b.l. » avec siège social à Reckange.

Règlement d'ordre intérieur concernant l'utilisation des halls omnisports « Cécile Ries » et dans la Rue des Prés

Le conseil communal arrête à l'unanimité le règlement d'ordre intérieur concernant l'utilisation des halls omnisports « Cécile Ries » et dans la Rue des Prés.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site internet de la commune de Mersch (www.mersch.lu) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte notarié de cession gratuite du 21 mai 2025 par lequel la S.à r.l. *SeventySeven* de Luxembourg, cède gratuitement à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, au lieudit « Rue Wenzel », place voirie, contenant 40 centiares → utilité publique : incorporation de la voirie au domaine public communal ;
- b) la convention d'occupation précaire entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la commune de Mersch par laquelle l'État met à la disposition de la commune les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieudit « Rue de la Gare », contenant respectivement 5 ares 85 centiares et 8 ares 9 centiares → utilité publique : Création d'un parking provisoire ;
- c) le compromis de vente du 19 mai 2025 par lequel les conjoints Hansen-Schmit cèdent à la commune les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, aux lieux-dits « Beim Rodenbusch », « Beim Elsenberg », « Elsenberg » et « Unter Elsenberg » contenant respectivement 16,80 ares, 14,50 ares, 179,70 ares et 0,80 are au prix total de 105.900,00 € → utilité publique : Création d'une réserve foncière ;
- d) le compromis de vente du 2 juin 2025 par lequel les conjoints Frisch cèdent à la commune les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, aux lieux-dits « Auf dem Jecker » et « Scheiden Oicht » contenant respectivement 15,80 ares et 30,90 ares au prix total de 6.000,00 € → utilité publique : Création d'une réserve foncière ;
- e) le contrat du 2 juin 2025 par lequel le sieur Marc Dentzer autorise la commune à effectuer des mesures écologiques durables sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, au lieudit « Reuteschberg », à savoir la plantation de 7 arbres à haute tige, sans compensation monétaire ;
- f) la concession funéraire au profit de la dame Fernande Schroeder-Weber de Mersch pour un caveau au cimetière de Mersch ;

Office social : Approbation d'une décision du conseil d'administration

- Le conseil communal avise favorablement la décision de l'office social de Mersch, prise dans sa séance du 13 mars 2025, d'attribuer, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023, une prime de brevet de technicien supérieur à Monsieur Filipe da Silva, secrétaire du conseil d'administration de l'office social Mersch ;
- Le conseil communal avise favorablement la décision de l'office social de Mersch, prise dans sa séance du 13 mars 2025, d'attribuer, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023, une augmentation de 5 points du supplément de rémunération pour fonctions de secrétaire de direction, à Monsieur Filipe da Silva, secrétaire du conseil d'administration de l'office social Mersch.

Confirmation de règlements de circulation temporaires

Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers

Deux points supplémentaires après modification à l'unanimité de l'ordre du jour en début de séance :

Cimetière naturel et forestier « Bei der Klaus » à Schoenfels

Le conseil communal décide à l'unanimité de remplacer la délibération de la séance du 5 mai 2025 du conseil communal et d'arrêter le règlement communal retravaillé concernant le cimetière naturel et forestier « Bei der Klaus » en la commune de Mersch.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site internet de la commune de Mersch (www.mersch.lu) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**

Occupation temporaire du domaine public à des fins de vente ambulante au moyen de Food-Bikes

Le conseil communal décide à l'unanimité de remplacer la délibération de la séance du 5 mai 2025 du conseil communal et d'arrêter le règlement communal retravaillé concernant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de vente ambulante au moyen de Food-Bikes.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site internet de la commune de Mersch (www.mersch.lu) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**